

Réforme fiscale: succès électoral, mais échec entrepreneurial?

15 AVRIL 2016 06:00

Par Keith O'Donnell (Atoz)

Depuis le 25 mars et jusqu'au 26 avril, date du discours sur l'état de la Nation

de Xavier Bettel, Paperjam.lu publie, chaque jour, une prise de position d'un décideur, homme politique, fiscaliste ou étudiant, autour de la thématique de la réforme fiscale. Aujourd'hui, Keith O'Donnell, managing partner d'Atoz.



Keith O'Donnell est le managing partner d'Atoz.

La réforme fiscale a été bien accueillie par une partie des partenaires sociaux – et vraisemblablement la majorité de ceux qui votent aux élections. De ce point de vue, chapeau au gouvernement! En effet, en donnant des cadeaux fiscaux (fort bien illustrés par des infographies) à un large public de particuliers, on récolte un sentiment de bien-être assez large.

En revanche, si l'on regarde du côté du monde entrepreneurial, c'est la déception qui domine. Étant conseil surtout des entrepreneurs et en étant nous-mêmes des entrepreneurs, je me concentrerai sur ce point de vue pour analyser cette déception.

Premièrement, l'occasion d'une avancée concurrentielle pour Luxembourg par une réduction des taux d'IS a été manquée. On peut accueillir la tendance baissière de la fiscalité des sociétés initiée par le gouvernement, mais dans l'absolu, celle-ci est insuffisante. Le taux global après la réduction de 3 points sera de 26%. Sur le plan international, cela n'aura que peu d'effet. Nos concurrents nous ont déjà précédés avec des taux de 12,5%, 18% ou 25%. Par ailleurs, la limitation de l'utilisation des pertes est au mieux prématurée, car elle va interagir avec des modifications Beps dont nous méconnaissons encore la portée.

Deuxièmement, la hausse spectaculaire de 50% de l'impôt minimum des soparfi se vit comme un «braquage» de cette population de sociétés. Quelques remarques sur les soparfi s'imposent:

- elles ne votent pas, mais ne sont pas figées au Luxembourg et peuvent facilement se déplacer ou disparaître;
- on peut voir les soparfi comme payant peu d'impôts et donc peu intéressantes pour le pays. En réalité, une soparfi contribue entre 10.000 et 20.000 d'euros à l'économie, dont une partie importante en impôts (TVA, impôts sur les salaires, etc.);
- sur le plan concurrentiel, la taxe minimum sur les soparfi est un boulet. Aucun de nos pays concurrents n'impose une telle taxe;
- sur le plan de la communication, l'augmentation de 50% de cette taxe est en contradiction flagrante avec le message «business-friendly» que le gouvernement et le pays véhiculent à l'étranger.

Je regrette le manque de communication avec le public.

Keith O'Donnell (Atoz), managing partner d'Atoz

Partager

Troisièmement, les augmentations des taux marginaux et le doublement de la «Relibi» de 10% à 20% risquent d'augmenter la concentration de l'effort contributif auprès d'un nombre limité de contribuables. Ceux qui ont les épaules larges peuvent certes contribuer, mais attention aux effets comportementaux, qui peuvent aller de la migration à la restructuration de patrimoine, en passant par la démotivation personnelle pour s'investir sur le plan professionnel et économique.

Je comprends les arbitrages électoraux qui sont nécessaires, mais dans le même temps, je regrette le manque de communication avec le public sur ces arbitrages et la nécessité d'avoir un environnement fiscal compétitif.

Le sondage qu'Atoz avait fait auprès des ménages a démontré que les particuliers reconnaissent avoir une connaissance limitée de la fiscalité mais voudraient en savoir plus. Or, au cours de la préparation de la réforme, on a trop facilement laissé cours aux avis qui étaient que toute réduction de l'imposition des entreprises ou entrepreneurs était un «cadeau aux riches». Il aurait fallu expliquer que les taux d'imposition relativement favorables pour les revenus faibles et moyens ainsi que la couverture sociale exceptionnelle dont nous jouissons au Luxembourg doivent être financés. Les entreprises luxembourgeoises et internationales, ainsi que les entrepreneurs implantés au Luxembourg, sont la source principale de ce financement.

Des propositions pour l'avenir

Même si le sentiment de déception domine, nous continuons de croire à un avenir pour Luxembourg et son environnement fiscal. Je ferais les propositions suivantes.

À court terme, il serait bénéfique de clarifier certains aspects du projet de réforme qui n'auront pas d'impact budgétaire significatif, mais qui sont importants, notamment en matière d'impôt fortune et de consolidation fiscale. L'autre axe consisterait à mener à bien le projet d'un régime IP «Beps-compliant».

Une réduction de 10 points du taux combiné IRC/ICC serait tout à fait supportable.

Keith O'Donnell, managing partner d'Atoz

Partager

ographie/keith-

À moyen terme, il faut réfléchir sérieusement au modèle d'imposition des entreprises dans un monde fiscal «2.0» (après Beps, CBCR, etc.). Je reste convaincu qu'une réduction marquée, pour arriver à un taux de moins de 20%, est non seulement essentielle, mais tout à fait abordable sur le plan budgétaire. Des simulations que nous avons préparées au sein d'Atoz montrent que le déchet budgétaire d'une réduction de 10 points du taux combiné IRC/ ICC serait tout à fait supportable à court terme et se résorberait entièrement à moyen terme.

Sur le plan de la communication, les enjeux de cette réduction et son impact devraient être expliqués aux citoyens luxembourgeois. Il faut faire passer le débat d'une opposition entre particuliers et entreprises («win-lose»), à une situation «win-win».

Il faut réfléchir sérieusement au modèle d'imposition des entreprises dans un monde fiscal «2.0».

Keith O'Donnell, managing partner d'Atoz

Partager

Si l'on se tourne vers l'étranger, nous avons beaucoup parlé ces deux dernières années du concept de nation branding au Grand-Duché. Il ne faut pas oublier que nos taux d'imposition y jouent un rôle non négligeable dans la communication de la «marque» Luxembourg. Un taux, c'est bien plus qu'un chiffre, c'est aussi un signe extérieur, presque un label d'une politique fiscale et économique.

Dans le cas de l'Irlande et du Royaume-Uni, les investisseurs, les entrepreneurs et les PDG se servent du taux pour se rassurer que les pays sont ouverts à l'investissement et sensibles aux besoins des entreprises. Si le taux d'imposition des sociétés est attractif, on peut déduire qu'en général, les autres mécanismes fiscaux mis en place suivront la même tendance. Un des meilleurs outils marketing dont disposerait le Luxembourg en ce moment serait un taux d'IS compétitif.

Prochaine contribution, le 18 avril: Lilia Henni et Julia Hamm (Université du Luxembourg) ◆